

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 239

29 janvier 2016

SOMMAIRE

Aria Ventures S.A.	11472	Luxembourg Investment Company 1 S.à r.l.	11459
Bremer Finanzgesellschaft S.A. Holding	11472	Luxembourg Investment Company 1 S.à r.l.	11459
CLdN ro-ro S.A.	11455	Luxenergie Systeme S.à r.l.	11461
Confluence International Limited	11466	Lux Investments Company S.A.	11469
Conrad S.A.	11453	Lux Property Invest S.A.	11469
Elivera S.A.	11454	Marelle S.à r.l.	11461
Equity Holding S.A.	11454	Mayora	11463
Erya Tur S.à r.l.	11454	MCP Baffin Lux S.à r.l.	11463
Eurocil Luxembourg S.A.	11471	MedValencia S.à r.l.	11461
Even Promotions, S.à r.l.	11455	Merchbanc International S.à r.l.	11462
EXYLON	11467	Monetize Angels Services Pay III, S.e.n.c. ...	11470
F & Chrome S.à r.l.	11467	Monetize Angels Services Pay II, S.e.n.c.,	11463
Federale Management S.A.	11455	Monetize Angels Services Pay IV, S.e.n.c.	11470
Finimmo Liquidation Services S.A.	11467	Monetize Angels Services Pay V, S.e.n.c.	11464
Fishing World Wasserbillig	11456	Monroe CA BC Investment II Sàrl	11462
GARAGE Albert PAULY-LOSCH S.à r.l. ...	11468	Monroe CA BC Investment SARL	11462
GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxem- bourg) SA	11458	Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G.	11472
Getin International S.à r.l.	11456	Montebello Finances	11464
Glencove Luxembourg S.à r.l.	11456	MTX Connect S.à r.l.	11464
Global Brands Associates S.A.	11458	MV Aluminium	11472
Global Luxury Investments S.à.r.l.	11457	MW Invest S.A.	11468
Global Sporting Rights Investments S.à r.l. ...	11457	National General Holdings Luxembourg S.à r.l.	11465
Gropius S.à r.l.	11457	Nidian S.A.	11465
Grosvenor Street Holdings SA	11468	Novis AG	11465
HRB Luxembourg Holdings S.à r.l.	11458	Old VHM Holdings I Sàrl	11466
HRB Luxembourg S.à r.l.	11458	Orlando Italy Management S.A.	11469
Laksha S.A.	11460	RA2S S.A.	11466
Laumar S.A.	11460	Rikiki Sàrl	11469
LB Europe Holdings S.à r.l.	11471	Ringwil Investments S.à r.l.	11426
LBREP III Sun & Moon S.à r.l.	11471	Rm2 Holding S.A.	11470
Lentitia S.A.	11468	Scoular Partners SCS	11445
Le Sang de la Vigne Sàrl	11460	ST Potsdam S.à r.l.	11436
Libra Project 3 S.à r.l.	11471	Supreme Entertainment S.A.	11467
Lionfish Luxembourg S.à r.l.	11459		
Loutiag S.A.	11471		

Ringwil Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 201.583.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the fifth day of November

Before Us Me. Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Loudwater Investments Ltd, a limited company duly incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 24 North Row Buildings North Row, London, W1K 7DG, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number 9812954 (the “Sole Shareholder”),

Hereby represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on November 2, 2015.

The said power of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”) which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one-shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company also includes the holding of all intellectual and industrial property rights such as trademarks, patents and domain names.

The Company may generally employ any techniques and instruments in relation to or with respect to any of its investments for the purpose of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and others risks.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “Ringwil Investments S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered offices, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested party by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 6. Share capital and shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholders.

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a oneshareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely between such shareholders but regarding any transfer to non-shareholders it is subject to consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

6.7 Redemption of shares

The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a "category A manager" or a "category B manager".

The manager(s) do(es) not need to be shareholder(s). The manager(s) is(are) appointed and, may be dismissed ad nutum, by the shareholder(s) of the Company.

If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of several managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of a category A manager and a category B manager.

The manager, or in case of plurality, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The manager, or in case of plurality, the board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, provided that any resolution shall be approved by at least one (1) category A manager and one (1) category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company;

or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein).

Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year / Annual accounts. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution.

Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial

year; as the case may be, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on December 31st, 2016.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established intervened the Sole Shareholder, aforementioned, who declared to subscribe to the entire share capital represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

All the shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting in a claim of the Sole Shareholder held against FALCON CORPORATE SERVICES LIMITED, a private limited company duly incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 24 North Row Buildings North Row, London, W1K 7DG, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number 08460026 and amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) (the "Claim").

Valuation

The total value of such contribution, which is declared to be of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and whose valuation is accepted by the Company, is subject to a certificate of value established by the Sole Shareholder, acting as founder of the Company, dated November 2, 2015.

Statement of the sole shareholder

The Sole Shareholder, aforementioned, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Claim and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Claim is effective as of the date of the present deed without restriction;
- all formalities in order to duly formalize the transfer of the Claim to the Company have been made or will be made.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the person appearing, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following sole manager who is appointed for an unlimited period:
 - Mr. Jury José Neif, manager born on December 30, 1967 in Mexico city, Mexico and professionally residing at 24 North Row Buildings, North Row, London, W1K 7DG, United Kingdom.
2. The registered office of the Company shall be established at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail between the parties.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinquième jour de novembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Loudwater Investments Ltd, une société à responsabilité limitée valablement constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social à 24 North Row Buildings North Row, Londres, W1K 7DG, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 9812954 (l'«Associé Unique»).

Ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 novembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée auprès des autorités d'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité («la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société («les Statuts») qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s'appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes et pourra effectuer ses activités par le biais de filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et pourra investir de quelque façon que ce soit et dans n'importe que type d'actifs

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

L'objet de la société inclut également la détention de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle tels que des marques, des brevets et des noms de domaine.

La Société peut employer toutes techniques et instruments en relation ou en lien avec chacun de ses investissements dans le cadre d'une gestion efficace, incluant sans limitation les techniques et instruments destinés à la protection de la Société contre prêts, change de devises, risques liés aux taux d'intérêts et de tous autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris, toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Ringwil Investments S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant, ou selon les circonstances le Conseil d'administration déterminerait que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires se sont produits ou sont imminents et qui interféreraient avec les activités normales des sièges sociaux de la Société, ou avec les moyens de communication entre ces-dits sièges et le personnel se trouvant à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger et ce jusqu'à l'arrêt total de ces cir-

constances anormales; de telles mesures provisoires n'exerceront aucun effet sur la nationalité de la société, qui malgré le transfert temporaire du siège social, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toutes les personnes intéressées par le gérant ou selon les circonstances par le Conseil d'administration.

Art. 6. Capital social et parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés mais ne sont transmissibles entre non associés que sous réserve du consentement des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.7 Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera effectué par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital ou de la classe de parts sociales concernées représentée par leurs parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où le prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des sommes prélevées sur les réserves disponibles à cet effet, diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en application des exigences légales ou statutaires.

Ces actions rachetées seront annulées par diminution du capital social.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est(ne sont) pas nécessairement associé(s). Il(Ils) est(sont) nommé(s) et, est(sont) susceptible(s) d'être révoqué(s) ad nutum par le(s) associé(s) de la Société. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants seront nommés pour une durée illimitée.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer toutes ou une partie de ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Aucun avis distinct n'est requis pour les réunions tenues en temps et lieux spécifiés dans un calendrier précédemment voté par résolutions du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents à la réunion du conseil de gérance, avec au moins un gérant de chaque catégorie en cas de pluralité de catégories.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition que les résolutions soient adoptées par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que des résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-Duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Sous réserve des exceptions et des limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou dirigeant de la Société sera indemnisée par la Société dans la limite la plus large prévue par la loi contre la responsabilité et contre toutes dépenses raisonnablement supportées ou payées par lui en lien avec toute réclamation, action, poursuite ou procédure judiciaire pour laquelle il s'engage en tant que partie, ou autrement en vertu de son propre chef, ou après avoir exercé une fonction de gérant ou directeur; ainsi que contre les montants payés ou engagés par ce dernier dans le règlement de celles-ci.

Les mots «réclamation», «action», «poursuite» ou «procédure», s'appliquent à toutes les réclamations, actions, poursuites ou procédures judiciaires (civiles, pénales, incluant les recours en appel) actuelles ou à venir et les mots «responsabilité» et «dépenses» incluent sans limitation: les honoraires d'avocat, les frais, les jugements, montants versés pour les règlements ainsi que tout autre responsabilité.

Aucune indemnisation ne sera prévue à l'égard d'un manager ou d'un dirigeant:

(i) Contre toute responsabilité de la société ou de ses actionnaires en raison de faute intentionnelle, mauvaise foi, négligence grave ou imprudence dans le cadre de ses devoirs exercés dans la poursuite de sa fonction;

(ii) Au regard d'actions entreprises qui devraient être considérées comme faite de mauvaise foi et contre les intérêts de la société;

Ou

(iii) En cas de règlement, à moins que celui-ci ait été approuvé par une Cour compétente ou par le Conseil de gérance

Le droit à l'indemnisation prévu aux présentes pourra être divisible, ne devra pas affecter tous autres droits auxquels chaque gérant ou directeur pourra être dès à présent ou par après être doté, devra continuer pour chaque personne qui a cessé d'être gérant ou directeur et sera applicable au bénéfice de leurs pairs, des membres de l'exécutif ou administrateur des dites personnes.

Aucune disposition ici prévue ne doit affecter les droits à l'indemnisation à laquelle le personnel de l'entreprise, y compris les administrateurs, les gérants, les dirigeants ont droit par contrat ou vertu de la loi

Les dépenses en lien avec la préparation et la représentation de la défense en réponse à toute réclamation, action, poursuite ou procédure judiciaire des personnages décrits au présent article devront être avancées par la Société avant toute disposition finale ou à compter de la réception d'un quelconque engagement pour le compte du dirigeant ou du gérant dans le cadre du remboursement de ce montant s'il est en définitif conclu qu'il n'est pas autorisé à recevoir une telle indemnisation en vertu du présent article.

Art. 8. Assemblée générale des associés L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux actionnaires à leur adresse figurant dans le registre des actionnaires tenus par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

Si la totalité du capital de la Société est représentée lors d'une assemblée, l'assemblée peut se tenir sans préavis.

Dans le cadre de résolutions écrites, le texte de telles résolutions doit être envoyé aux actionnaires à leur adresse inscrite dans le registre des actionnaires tenu par la Société. Les résolutions entreront en vigueur dès l'approbation par la majorité comme prévu par la loi réglementant les décisions collectives (ou sujet aux exigences de majorité à la date citée)

Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans préavis.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les actionnaires représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'a pas été atteinte à la première assemblée ou à la première résolution écrite, les actionnaires seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, indépendamment de la portion du capital représenté. (ii) cependant, les décisions concernant la modification des statuts sont prises à la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions sur le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les actionnaires représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social / Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5 %) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, l'Associé Unique, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire l'entiereté du capital social représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance de l'Associé unique détenu envers Falcon Corporate Services Limited, une société à responsabilité limitée valablement constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 24 North Row Buildings, North Row, London, W1K 7DG, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 08460026 et s'élevant à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) (la «Créance»).

Evaluation

La valeur totale de cet apport, déclarée comme étant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) et dont l'évaluation a été acceptée par la Société, soumise à une déclaration de valeur émise par l'Associé Unique, agissant en tant que fondateur de la Société, en date du 2 novembre 2015.

Déclaration de l'associé unique

L'Associé Unique, précité, par le biais de son mandataire, déclare que:

- il est le seul détenteur de la Créance et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférable;
- l'apport de la Créance est effectif au jour du présent acte notarié sans restriction;
- que toutes les formalités relative au transfert de la Créance à la Société ont été effectuées ou sont en voie d'être effectuées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par le gérant unique suivant qui est nommé pour une durée illimitée:
 - M. Jury José Neif, né le 30 décembre 1967 à Mexico, Mexique et résidant professionnellement au 24 North Row Buildings, North Row, London, W1K 7DG, Royaume-Uni.
2. Le siège social de la Société est établi au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra entre les parties.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25963. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015188058/565.

(150210287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

ST Potsdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.571.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of November

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

ST Holdings S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg with a share capital of € 12,500 and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 198197.

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Title I. Articles

Chapter I. - Form, Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Denomination. The Company will have the denomination: "ST Potsdam S.à r.l."

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition and holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties, or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may also provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 5. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by resolution of the Board of Managers (conseil de gérance) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers (conseil de gérance).

In the event that in the view of the Board of Managers (conseil de gérance) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Share capital - Shares - Transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five Euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), each with a nominal value of 1 Euro (EUR 1) (the Shares), all of which have been subscribed for and are fully paid up.

Holders of Shares in the Company are individually referred to as a Shareholder or collectively the Shareholders.

At the moment and for as long as all the Shares are held by one sole Shareholder, the Company shall be a single member company (société unipersonnelle) within the meaning of article 179 (2) of the Law. Therefore articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, apply, pursuant to which, each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between such sole Shareholder and the Company shall be made in writing.

Art. 7. Registration of shares - Indivisibility of shares. The Shares are issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify in writing to the Company its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) shall be obliged to appoint a single attorney to represent such Shareholder(s) in all dealings with the Company in such capacity. The failure to appoint such an attorney will immediately suspend all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Transfer of shares. In the case of a single Shareholder company, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Chapter III. - Board of managers - Powers - Meetings - Auditor

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more Managers (gérants), who need not to be Shareholders of the Company. If several Managers have been appointed, they will constitute the Board of Managers (conseil de gérance) (the Board of Managers or individually the Manager).

The sole Manager (gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, which will determine its/their number and mandate period. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

The sole Shareholder or the Shareholders may also decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Managers shall not be remunerated for their appointment as Manager of the Company, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board of Managers.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Manager will not cause the Company to fall into liquidation.

Art. 10. Powers of the board of managers. The Board of Managers is vested with full powers and authority to perform all acts considered necessary or useful for the purpose of accomplishing the Company's objects.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence, power and authority of the Board of Managers.

Art. 11. Meetings of the board of managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon the request of any Manager by written notice to the other Managers (if there be more than one Manager), at the place indicated in the convening notice, provided that the Board of Managers shall meet at least once per year.

The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the Chairperson) and one or more vice-chairpersons. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who is responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

The resolutions of the Board of Managers are recorded in the minutes, signed by the Managers or by the Chairperson and by the secretary if any, or by a notary public as the case may be, and recorded in the corporate books.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her proxy. Managers may also cast their vote in writing or by telegram, electronic mail or fax.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes of the Managers present or represented in office at such meeting. In case of equality of vote, the Chairperson designated in the manner as described in article 11 above shall have a casting vote.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation by telephone, conference call or similar means of communication shall, for all purposes hereunder, be deemed to constitute physical presence by the Manager so participating at the meeting.

Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held; provided. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of powers - Liability of managers. The sole Manager or the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (who may or may not be Managers) and will determine the agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Manager(s) assumes, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Representation of the company. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers in accordance with article 12 above and within the limits of such powers.

However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Board of Managers or of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such

affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Auditor(s). Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires aux comptes) in accordance with article 200 of the Law, who may but need not to be Shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act collectively and form the board of auditors.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 16. General meeting of shareholders. In a single member company, the sole Shareholder assumes all powers conferred by the Law on the general meetings of Shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall hold a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the issued share capital (50%) adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Law.

Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not to be a Shareholder himself.

The holding of Shareholders' general meetings shall not be mandatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder may receive the precise wording of the text of the resolutions proposed to be adopted and may give his vote in writing.

Art. 17. Annual general meeting of shareholders. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of May at 2 p.m. Central European Time (CET) of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board of Managers in the respective convening notices of such meetings.

Chapter V. - Financial year - Financial statements

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year, except for the first year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Art. 19. Financial statements. At the end of each financial year, the Board of Managers shall present to the sole Shareholder or to the general meeting of Shareholders the financial statements (including the balance sheet and the profit and loss account and a statement of individual assets and liabilities).

Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and as the case may be the report of the statutory auditor(s) in accordance with the Law.

Chapter VI. - Distribution

Art. 20. Appropriation of profits - Reserve. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as an annual dividend in proportion to their respective shareholdings in the Company.

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 20 and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law and/or the Articles.

Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by Court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (whether Shareholders or not) appointed by a general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

Chapter VIII. - Miscellaneous

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital
ST Holdings S.à r.l.	12,500	EUR 12,500	100%
TOTAL	12,500	EUR 12,500	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,500.-euro.

Title II. Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

- Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon (Belgium), with professional address at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Jérôme Letscher, born on 21 May 1973 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Armon Bar-Tur, born on 29 December 1969 in United Kingdom, with address at 9, route de Lausanne, 1260 Nyon, Switzerland.

- Jeremiah O' Sullivan, born on 10 July 1978 in Cork (Ireland), with address at 44 Saggart Lodge Court, Garters Lane, Saggart, Co. Dublin, Ireland

2. The registered office of the Company shall be established at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trois novembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

ST Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500,-) et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198197;

Ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Statuts

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées, une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination sociale «ST Potsdam S.à r.l.»

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise et la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tout biens immobiliers ou de droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, dans chaque cas qu'ils soient on non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut aussi accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini par après).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

Dans le cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre II. - Capital social - Parts sociales - Transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) (ci-après les Parts Sociales) toutes entièrement souscrites et libérées.

Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme l'Associé ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les Associés.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit.

Art. 7. Enregistrement des parts sociales - Indivisibilité des parts sociales. Les Parts Sociales sont émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera par écrit à la Société son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale(s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales devront nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront immédiatement suspendus.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont cessibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social émis.

Les cessions de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les cessions ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Chapitre III. - Conseil de gérance - Pouvoirs - Assemblées -Commissaire

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil de Gérance (le Conseil de Gérance ou pris individuellement le Gérant).

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance sera nommé par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut aussi décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de classe B.

Le Gérant unique ou chaque membre du Conseil de Gérance ne sera/seront pas rémunéré(s) pour ses/leur mandat en tant que Gérant de la Société, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société remboursera aux Gérants les dépenses raisonnables occasionnées dans l'exercice de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement occasionnées en raison de leur participation aux réunions du Conseil de Gérance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout événement similaire affectant un Gérant n'entraînera pas la liquidation de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance se réunira à chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande, par voie écrite, de n'importe quel Gérant aux autres Gérants (dans le cas où il y a plus d'un Gérant), à l'endroit indiqué par la convocation, pourvu que le Conseil de Gérance se réunisse au moins une (1) fois par an.

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le Président) et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants et le cas échéant par le Président et le secrétaire, ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par un Gérant.

Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par le biais d'une procuration. Les Gérants peuvent également voter par écrit ou par télégramme, courriel ou facsimilé.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, le Président, désigné comme il est dit à l'article 11 ci-dessus, disposera d'une voix prépondérante.

Tous les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Une telle participation par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication est réputée constituer une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique et chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation des pouvoirs - Responsabilité des gérants. Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc (qui peuvent ou ne pas être Gérants) et déterminera leurs responsabilités et rémunération, la durée de la période de délégation et toutes autres conditions de leur mandat.

Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 13. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou encore par la signatures conjointes ou la signature unique d'un fondé de pouvoirs dûment habilité discrétionnairement par le Conseil de Gérance en conformité avec l'article 12 ci-dessus et dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs du Conseil de Gérance ou de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Tout Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions de gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Art. 15. Commissaire(s). Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes agiront en collègue et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

Chapitre IV. - Assemblées générales des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social émis.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social émis de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit Associé ou non.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire lorsque le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé pourra recevoir le texte des résolutions ou décisions proposées à adopter et pourra émettre son vote par écrit.

Art. 17. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième (3^e) mercredi de mai à 14 Heures d'Europe Centrale (CET) de chaque année. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisé par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

Chapitre V. - Année sociale - Comptes annuels

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera le jour de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2015.

Art. 19. Comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, le Conseil de Gérance présentera à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés les comptes annuels (incluant le bilan et le compte de pertes et profits et un inventaire des avoirs et des dettes de la Société).

Chaque Associé pourra personnellement, ou par le biais d'un fondé de pouvoir, examiner au siège social de la Société les documents susmentionnés et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à la Loi.

Chapitre VI. - Distribution

Art. 20. Répartition des profits - Réserve. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés a le pouvoir de décider de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets sur recommandation du conseil de gérance. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Associés comme dividende annuel proportionnellement à leur participation respective dans la Société.

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 20 ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourrai(en)t conclure entre eux.

En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la loi et/ou les Statuts.

Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'Associé unique ou l'un des Associés.

Sauf cas de dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être Associés ou non) nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Chapitre VIII. - Divers

Art. 22. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire au capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
ST Holdings S.à r.l.	12,500	EUR 12,500	100%
TOTAL	12,500	EUR 12,500	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées à hauteur de cent pourcent (100%) par des versements en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

Titre II. Résolutions de l'associé unique

L'Associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de gérants de la Société et ont aussi décider de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Jérôme Letscher, né le 21 mai 1973 à Luxembourg (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Armon Bar-Tur, né le 29 décembre 1969 au Royaume-Uni, avec adresse à 9, route de Lausanne, 1260 Nyon, Switzerland.

- Jeremiah O' Sullivan, né le 10 juillet 1978 à Cork (Irlande), avec adresse au 44 Saggart Lodge Court, Gartons Lane, Saggart, Co. Dublin, Irlande

2. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015188131/531.

(150210019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Scoular Partners SCS, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 201.598.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of November

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

- The Scoular Company, a company incorporated under the laws of the State of Nebraska, United States of America, having its registered office at 207 Dodge Street, Omaha, Nebraska 68102, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Nebraska;

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal on 28 October 2015;

- Scoular Properties, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Nebraska, United States of America, having its registered office at 207 Dodge Street, Omaha, Nebraska 68102, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Nebraska;

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal on 28 October 2015.

The said proxies, having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles of Association”) of a “limited corporate partnership” (“Société en Commandite Simple”) which such parties declared to form.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There is hereby formed a limited corporate partnership (“Société en Commandite Simple”) (hereafter the “Company”), governed by current Luxembourg laws, including the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), and the present articles of association (the “Articles of Association”).

Art. 2. Name of the Company. The Company’s name is Scoular Partners SCS.

Art. 3. Purpose of the Company. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may grant loans to an affiliate and in general to any other company in which it takes some direct or indirect interest.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a unanimous resolution of the partners. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager or, as the case may be, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager(s) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s) of the Company.

Art. 5. Duration. The Company is constituted for an unlimited period.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any partner or manager.

Capital - Quotas

Art. 6. Company Capital. The Company’s capital is set at USD 700 (seven hundred US Dollars) and is represented by 700 (seven hundred) quotas of USD 1 (one US Dollar) each, themselves divided into 665 (six hundred and sixty five) quotas for The Scoular Company, the general partner (“commandité”) and 35 (thirty five) quotas for Scoular Properties, Inc., the limited partner (“commanditaire”).

The capital of the Company may be increased or reduced by a unanimous resolution of the general partners’ meeting.

Art. 7. Voting Right. Each quota of general or limited partners confers identical voting rights in partners meetings.

Art. 8. Commandité. All the 665 (six hundred and sixty five) quotas of the general partner are held by The Scoular Company.

Art. 9. Indivisibility of Quotas. The quotas are indivisible vis-à-vis the Company that recognizes only one holder per quota. In case a quota or quotas are held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that quota or quotas until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

A partner may hold one class of quotas only, either limited or unlimited.

Art. 10. Transfer of Quotas. Unlimited quotas are non-transferable unless all the partners have unanimously agreed to that transfer by way of a resolution of the general partners' meeting.

Limited quotas are freely transferable among the limited partners.

Limited quotas are non transferable to third parties unless all the partners either limited or unlimited have unanimously agreed to that transfer by way of a resolution of the general partners' meeting.

Liability of the Partners

Art. 11. Liability. Subject to articles 16 and 152 of the Law, the general partner is jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited partners are liable up to the amount of their capital contribution.

Management

Art. 12. Management of the Company. The Company will be managed by at least one manager. Where more than one manager is appointed, the managers form a board of managers. The manager(s) need not be partners of the Company. A sole manager has all the powers of a board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a unanimous resolution of the general partners' meeting. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same condition. The general partners' meeting may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles of Association to the general partners' meeting fall within the competence of the board of managers.

In the case of sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of two managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of such agency.

A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Where more than one manager is appointed, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the convening notice and in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meeting held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Two (2) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by the Articles of Associations, decisions of the board are taken by simple majority of the votes cast by the managers present or represented.

Unanimous written consent resolutions approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such case, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several counter-parts having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 13. Limited Partners. The limited partners shall take no part in the management in the meaning of article 12 of the Articles of Association, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company.

General Partners' Meetings

Art. 14. General meetings - Proceeding - Vote. Decisions of the partners are taken in general partners' meetings.

General partners' meetings are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each partner at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means another person who need not be partner.

Each partner may participate in general partners' meetings.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at the general partners' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by unanimous vote of the partners (limited and general), all present or represented.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. Financial year. The Company's financial year begins on 1st June and closes on 31st May.

Art. 17. Financial statements. At the end of the financial year of the Company, a balance sheet (that will contain a record of its assets together with its debts and liabilities) as well as a profit and loss account will be drawn up and be submitted to the partners six months as of the end of the financial year.

Art. 18. Inspection of documents. Each partner may at any time inspect at the registered office, the Company records, the balance sheet and the profit and loss account.

Supervision of the Company

Art. 19. Supervision of the Company. Subject to the provisions of the Law, and when the thresholds of article 35 of the amended law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings be met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the General meeting.

Notwithstanding the above mentioned thresholds, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Profits

Art. 20. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, (after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions) represents the net profit of the Company.

Each year, the general partners' meeting may decide that the net profit be either distributed proportionally to the quotas they hold, as dividend or be carried forward or transferred to a distributable reserve.

Art. 21. Interim distribution. Notwithstanding the provisions of article twenty, the board of managers may unanimously decide to distribute Company profits by way of interim distribution periods before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the general partner. When the liquidation of the Company is closed, the proceeds of the Company will be attributed to the partners, in proportion to their respective holdings.

Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on May 31, 2016.

Subscription - Payment

The partners declare and acknowledge that their holdings have all been subscribed as follows:

The Scoular Company, the general partner ("commandité")	665
Scoular Properties, Inc., the limited partner ("commanditaire")	35
	700

The quotas were fully paid up through a contribution in cash amounting to US\$700.00 (seven hundred US Dollars), therefore the amount of US\$700.00 is now at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,300.- euros.

Resolutions of the Partners

Immediately after the establishment of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The Company shall have its registered office at 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 2) Are appointed as managers for an unlimited duration:
 - Richard A. Cogdill, Chief Financial Officer, residing professionally at 2027 Dodge Street, Omaha, Nebraska 68102, United States of America;
 - Jean-Michel Hamelle, chartered accountant, residing professionally at 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le trois novembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- The Scoular Company, société de droit de l'Etat de Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 2027 Dodge Street, Omaha, Nebraska 68102, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State de l'Etat du Nebraska;

représentée pour les besoins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, domiciliée professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 octobre 2015;

- Scoular Properties, Inc. société de droit de l'Etat de Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 2027 Dodge Street, Omaha, Nebraska 68102, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State de l'Etat du Nebraska;

représentée pour les besoins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 octobre 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Les comparants, de par leur qualité, ont requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer:

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société en commandite simple (la «Société»), régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société sera Scoular Partners SCS.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, ceux-ci pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée.

N'entraînera pas la dissolution de la Société la mort, la suspension des droits civils, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité de tout associé ou gérant.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital est fixé à USD 700 (sept cents US Dollars), représenté par 700 (sept cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (1 US Dollar) chacune, elles-mêmes divisées en 665 (six cent soixante-cinq) parts sociales pour The Scoular Company, le commandité, et 35 (trente-cinq) parts sociales pour Scoular Properties, Inc., le commanditaire.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale des associés.

Art. 7. Droit de vote. Chaque part sociale des commandités ou des commanditaires confère un droit de vote identique dans les assemblées des associés.

Art. 8. Commandité. Toutes les 665 (six cent soixante-cinq) parts sociales appartenant au commandité sont détenues par The Scoular Company.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Lorsqu'une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée propriétaire unique.

Un associé ne peut détenir qu'une classe de parts sociales, soit des parts sociales commandités ou des parts sociales commanditaires.

Art. 10. Transfert des parts sociales. Les parts sociales commanditées ne sont transférables qu'avec l'accord unanime de tous les associés dans une assemblée générale.

Les parts sociales commanditaires sont librement transférables entre les associés commanditaires.

Les parts sociales commanditaires ne sont librement transférables au tiers qu'avec l'accord unanime de tous les associés commandités ou commanditaires dans une assemblée générale.

Responsabilité des Associés

Art. 11. Responsabilité. Suite aux dispositions des articles 16 et 152 de la Loi, l'associé commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont tenus responsables jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont apportés.

Gérance

Art. 12. Gérance de la Société. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, les gérants forment un conseil de gérance. Les gérants peuvent ne pas être des associés de la Société. Le gérant unique a tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à l'unanimité. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions. L'assemblée générale des associés pourra à tout moment, et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant engagera la Société. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel/lesquels peut/peuvent ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance choisit un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans la convocation et le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

La convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement de chaque gérant, soit écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Deux (2) gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire, forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Art. 13. Associés commanditaires. Les associés commanditaires n'interviennent pas dans la gérance au sens de l'article 12 des Statuts, et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou de participer ou d'intervenir dans quelque manière dans la gérance de la Société.

Assemblées générales

Art. 14. Assemblées générales - procédures - votes. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou par tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Art. 15. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée ne sont valablement adoptées que si elles sont prises à l'unanimité des associés (commandités et commanditaires), tous présents ou représentés.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai.

Art. 17. Comptes annuels. A la fin de chaque exercice social de la Société, un bilan (qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives), ainsi qu'un compte de profits et pertes sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan dans les six mois à partir de la fin de l'exercice social.

Art. 18. Inspection des documents. Chaque associé peut examiner au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan et le compte de pertes et profits.

Surveillance de la Société

Art. 19. Surveillance de la Société. Conformément aux dispositions de la Loi et lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée des associés parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée des associés qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Profits

Art. 20. Attribution des profits. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, (après déduction des frais, charges, amortissements et provisions), constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, l'assemblée générale des associés peut décider de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 21. Distribution de dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article vingt, le conseil de gérance peut à l'unanimité, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera administrée par l'associé commandité.

L'excédent de la liquidation sera attribué aux associés proportionnellement aux parts d'intérêts qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Mesures transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 mai 2016.

Souscription - Libération

Les associés déclarent et reconnaissent que leurs parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

The Scoular Company, le commandité	665
Scoular Properties, Inc., le commanditaire	35
	700

Les parts sociales ont été intégralement libérées par apport réalisé en numéraire consistant en un montant de USD 700 (sept cents US Dollars), ainsi, la somme de USD 700 (sept cents US Dollars) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.300,- euros.

Décisions des associés

Immédiatement après la formation de la Société, les associés prénommés représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée ont prit les décisions suivantes:

- 1) La Société décide d'établir son siège social au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- 2) Sont nommés gérants pour une durée illimitée:
 - Richard A. Cogdill, Chief Financial Officer, résidant professionnellement au 2027 Dodge Street, Omaha, Nebraska 68102, Etats-Unis d'Amérique;
 - Jean-Michel Hamelle, expert-comptable, résidant professionnellement au 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015188079/410.

(150210779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Conrad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 94.991.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 23 novembre 2015

L'assemblée générale décide de prolonger les mandats du Conseil d'Administration composé de;

- Madame CONRAD-EVERAD Marie-Josée, administrateur, née le 02/01/1954 à Esch/Alzette (Luxembourg) et demeurant professionnellement au 1, rue des Jardins, L-9650 Esch-sur-Sûre;
- Madame CONRAD Anne, administrateur, née le 22/11/1982 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 1, rue des Jardins, L-9650 Esch-sur-Sûre;
- Monsieur CONRAD Nico, administrateur, né le 27/02/1977 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 1, rue des Jardins, L-9650 Esch-sur-Sûre;
- Madame EVERAD Marie-Josée, administrateur-délégué, née le 02/01/1954 à Esch/Alzette (Luxembourg) et demeurant professionnellement au 1, rue des Jardins, L-9650 Esch-sur-Sûre;

Leurs mandats respect ils prendront fin à rassemblée générale de 2021 statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2020.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2015190124/22.

(150213418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Elivera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.073.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2015

Aux termes d'une délibération en date du 24 novembre 2015, l'assemblée générale a accepté la démission en qualité d'administrateur avec effet immédiat de:

- Monsieur Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Pour extrait sincère et conforme
ELIVERA S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2015190171/15.

(150213416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Equity Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3841 Schiffflange, Dumontshaff.

R.C.S. Luxembourg B 68.877.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schiffflange, le 29/10/2014

Suite à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, le conseil d'administration s'est réuni.

La séance est présidée par son administrateur unique Monsieur Jean-Christophe PONSSON et ouverte à 14h30 pour prendre la décision suivante:

1. Nommer comme dépositaire des actions au porteur: Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A., dont le siège social se situe à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue.

Plus aucun point ne figurant ni à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Schiffflange, le 29 octobre 2014.

Jean-Christophe PONSSON
Le président

Référence de publication: 2015190177/18.

(150213679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Erya Tur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 2, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 187.865.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2015

S'est réunie

ce jour l'assemblée générale extraordinaire de la société Erya Tur SARL

Il résulte d'une convention de cession de part signée en date de ce jour que Monsieur Ali Selcuk BALCIOGULLARI détenant 50 parts sociales dans la société cède 50 (cinquante) parts sociales à Monsieur Monsieur Ali SALMANOGLU demeurant à D-60439 Francfort, 152, In der Römerstadt.

Suite à cette cession de parts sociales, le capital de la société se répartit comme suit:

- Monsieur Ali SALMANOGLU	70 parts
- Monsieur CAKIR Ertekin	05 parts
- Madame Fatma BALCIOGULLARI	20 parts
	<u>100 parts</u>

- 1) Révocation de Monsieur Ali Selcuk BALCIOGULLARI de son poste de gérant administratif.
- 2) La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Ali Selcuk BALCIOGULLARI / Ali SALMANOGLU / CAKIR Ertekin / Fatma BALCIOGULLARI.

Référence de publication: 2015190180/22.

(150212632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

CLdN ro-ro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 103.758.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 novembre 2015

Monsieur Paul Van Malderen, Administrateur, a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 20 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Jozef Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015190112/13.

(150213281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Even Promotions, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 36, rue d'Olingen.

R.C.S. Luxembourg B 70.318.

Constatation de réduction de parts

Afin d'être conforme aux statuts et suivant acceptation par le gérant au nom de la société, il en résulte que le capital social de la société «EVEN PROMOTIONS, S.à r.l.» est désormais réparti comme suit:

IMMOBILIERE EVEN S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-6914 Roodt/Syre, 36, rue d'Olingen, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

B41193	1.000
Total: Mille parts	1.000

Roodt/Syre, le 24 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

IMMOBILIERE EVEN S.à r.l.

Représenté par Armand Even

L'associé unique

Référence de publication: 2015190187/19.

(150212838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Federale Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.557.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 octobre 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Jean-Marc Mayeur, administrateur, avec adresse professionnelle au 12, rue de l'Etuve, 1000 Bruxelles, Belgique
- Marc Bandella, administrateur, avec adresse professionnelle au 12, rue de l'Etuve, 1000 Bruxelles, Belgique
- Tom Meeus, administrateur Président, avec adresse professionnelle au 12, rue de l'Etuve, 1000 Bruxelles, Belgique
- Francis Vroman, administrateur, avec adresse professionnelle au 12, rue de l'Etuve, 1000 Bruxelles, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2016 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de BDO Audit, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2016 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190202/20.

(150213315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Fishing World Wasserbillig, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 219BIS, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.017.

—
Cession de parts

Madame MEYER CHRISTINE(épouse), BEFFORT Anne et BEFFORT Catherine (vendeur) qui sont devenues propriétaires des parts par héritage (Fernand Beffort), constaté par acte de notoriété du 12 novembre 2013 demeurant à 11 auf Frohn L-8508 Redange/Attert

cèdent et transportent sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à
Monsieur Meis Franck (acheteur), demeurant à 34 Simengseck L-5441 Remerschen
la pleine propriété de 50 (cinquante) actions

lui appartenant dans la société Fishing World Wasserbillig sàrl

le siège social est 219bis rue de Luxembourg L-3224 Bettembourg inscrite au RCSL sous le numéro B 175017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bettembourg, le 13.11.2015.

Référence de publication: 2015190205/18.

(150213375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.537,13.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.395.

—
Par résolutions signées en date du 13 novembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Lukasz Kulka, avec adresse professionnelle au 70, ul. Jarocinka, 51-011, Wroclaw, Pologne, de son mandat de gérant et président du conseil de gérance, avec effet immédiat;

2. Nomination de Piotr Lewczuk, avec adresse professionnelle au 33, ul. Przyokopowa, 01-208 Varsovie, Pologne, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. Nomination de Radoslaw Kozlowski, avec adresse professionnelle au 33, ul. Przyokopowa, 01-208 Varsovie, Pologne, au mandat de gérant et président du conseil de gérance, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190212/17.

(150213320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Glencove Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 182.364.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 19 mai 2015 que la société MICKEY'S WITGOED DEN HAAG B.V. dont le siège social est au 937, Van Heuven Goedhartlaan, 1181 LD Amstelvee, Pays-Bas, déclare qu'elle détient 83.052 parts sociales de la société GLENCOVE LUXEMBOURG Sàrl, a cédé et transféré à Monsieur Enrique SELFA MARQUES, demeurant Cerro De Alfeição, 8100-280 Loule, Portugal, les 83.052 parts sociales de la société qui lui appartenaient.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Pour la société

GLENCOVE LUXEMBOURG S.à.r.l.

Référence de publication: 2015190213/16.

(150213340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Global Luxury Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.280.

—
EXTRAIT

En date du 25 novembre 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- De prendre acte de la démission de Madame Virginie Boussard, en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 27 octobre 2015:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Eckart Vogler

Gérant

Référence de publication: 2015190215/16.

(150213354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Global Sporting Rights Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.860.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.963.

—
Il résulte que l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes en date du 1^{er} Novembre 2015:

1) Démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2015:

Lin Zhang

2) Nomination du gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2015, pour une durée indéterminée:

Michel Brändli, ayant pour adresse professionnelle le 2 Grafenauweg, 6304 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Pour la société

Anne Bölkow

Gérant

Référence de publication: 2015190216/18.

(150212610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Gropius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.646.

—
I. En date du 25 septembre 2015, l'associé, mfi Deutschland GmbH, a changé de dénomination et de siège social et est désormais Unibail-Rodamco Beteiligungs GmbH, avec siège social au 1, Klaus-Bungert-Str., 40468 Düsseldorf, Allemagne.

II. Par résolutions signées en date du 18 novembre 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

2. Nomination de Stéphane Campori, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190222/18.

(150212729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190228/9.

(150213217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Global Brands Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.271.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2015

Résolution n°1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Karim OUMNIA, né le 17 juillet 1967 à Alger (Algérie) et demeurant à F-54000 Nancy, 52, rue Stanislas, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Résolution n°2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions d'administrateur de Monsieur Mohand A Meziene BOUKHELIFA, né le 15 novembre 1970 à Soissons (France) et demeurant à F-57860 Roncourt, 7, rue Jaumont.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2015190234/20.

(150213283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

HRB Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 520.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.992.

Par résolutions signées en date du 19 novembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Nathalie Desso, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

2. Nomination de Barbara Ruckert, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190268/15.

(150212726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

HRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 370.760.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.989.

Par résolutions signées en date du 19 novembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Nathalie Desso, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

2. Nomination de Barbara Ruckert, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190269/15.

(150212728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Lionfish Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 47.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 186.655.

Il est notifié qu'en date du 03 novembre 2015, la Société a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de la Société du 46A, Avenue J.F. Kennedy L- 1855 Luxembourg, au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lionfish Luxembourg S.à r.l.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2015190327/15.

(150212742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Luxembourg Investment Company 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.853.

Extrait du contrat de cession

En date du 24 novembre 2015, l'associé unique de la Société, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société, de la manière suivante:

- 12,500 parts sociales à Luxembourg Investment Company 114 S.à r.l. une société à responsabilité limitée, avec siège sociale au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 201575;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015190329/18.

(150212806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Luxembourg Investment Company 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.853.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 Novembre 2015

En date du 24 novembre 2015, l'associé unique de la Société a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- De nommer Monsieur John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt (Nouvelle Zélande), résidant professionnellement au 2, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de la Société. Son mandat aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015190330/19.

(150213505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Laksha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.582.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2015 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2018:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A.,

Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015190334/18.

(150213306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Laumar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.988.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 octobre 2015.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Carmine Guasco, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et Monsieur Angelo Saracino, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, leur mandat ayant comme échéance l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'assemblée constate que le mandat d'administrateur de CL Management S.A. est venu à échéance, et décide de le renouveler jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015190336/17.

(150212936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Le Sang de la Vigne Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.641.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat de gérant de la société LE SANG DE LA VIGNE SARL, qui m'a été confié lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société le 24 juillet 2009.

Ma décision prend effet immédiatement.

Je vous prie, dans ces conditions, de bien vouloir en informer qui de droit et de procéder à toutes formalités.

Bergerac, le 19 novembre 2015.

Alexandre DURAND.

Référence de publication: 2015190337/13.

(150212627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Luxenergie Systeme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 174.894.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

80, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 1^{er} novembre 2015.

LUXENERGIE SYSTEME SARL

Référence de publication: 2015190356/12.

(150213231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Marelie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 131.549.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La clôture de la liquidation de la société «Marelie S.à r.l. (En liquidation volontaire)» a été prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 30 septembre 2015.

Il résulte de cette Assemblée que:

Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au 8, rue des Prés L-8039 Strassen, durant une période de 5 années à compter de la date de la publication de l'Assemblée Générale statuant sur la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190371/17.

(150213912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

MedValencia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 210.904,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.479.

Extrait des résolutions des Associés du 16 Octobre 2015.

En date du 16 Octobre 2015 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Leanne Noel McWilliams, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Robert Michael Moss, né le 17 décembre 1975 en Floride, aux États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, Birmingham, Alabama, États-Unis d'Amérique en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- CAMUZAT Jean-Louis

- SCHUMMER Laurent

Gérants de classe B:

- CHAGAÂR Abdelhakim

- MOSS Robert Michael

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015190375/26.

(150213136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Merchbanc International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.970.205,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.479.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 novembre 2015:

1. que la démission de Mme. Federica Samuelli en tant que gérante est acceptée avec effet au 2 novembre 2015;
2. que Mme. Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante avec effet au 2 novembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190376/15.

(150212995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Monroe CA BC Investment II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 174.182.

—
Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société en date du 23 novembre 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Cedric Bradfer, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015.
2. Démission de M. Dylan Davies, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015.
3. Nomination de Mlle. Amy Walker née le 24 novembre 1988 à Redhill, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015, pour une période illimitée.
4. Nomination de Mlle. Helene Delperier née le 4 septembre 1987 à Metz, France, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015190382/21.

(150213075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Monroe CA BC Investment SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 174.181.

—
Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société en date du 23 novembre 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Cedric Bradfer, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015.
2. Démission de M. Dylan Davies, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015.
3. Nomination de Mlle. Amy Walker née le 24 novembre 1988 à Redhill, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015, pour une période illimitée.
4. Nomination de Mlle. Helene Delperier née le 4 septembre 1987 à Metz, France, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015190383/21.

(150213076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Mayora, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.262.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 28 octobre 2015 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, présidente de sociétés, demeurant à CH-1260 Nyon;
 - Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-3780 Gstaad;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société anonyme BDO Audit, avec siège à L-1653 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

MAYORA

Société anonyme

Référence de publication: 2015190393/18.

(150213172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

MCP Baffin Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.186.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 24 novembre 2015

En date du 24 novembre 2015, les associés représentant 100% du capital social de la Société ont décidés comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Nicole Ramroop de sa fonction de gérant unique de la Société avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Nicholas Stephen Parkes, né le 8 mai 1956 à Birmingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 5 rue Goethe, L-1637 Luxembourg en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2015190394/16.

(150212932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Monetize Angels Services Pay II, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 198.962.

—
Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 novembre 2015

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle sise au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg pour l'établir au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.
2. L'assemblée décide de procéder à la modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Strassen (Grand Duché de Luxembourg).» Le reste de l'article 4 demeure inchangé.
3. L'assemblée générale constate le changement d'adresse professionnelle du gérant au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.

4. L'assemblée générale constate le changement d'adresse des associés
- Monetize Angels SA au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.
 - Monetize Angels Services SA au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190409/21.
(150212941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.
-

Monetize Angels Services Pay V, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2361 Luxembourg, 5, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 199.003.

Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 novembre 2015

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle sise au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg pour l'établir au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.
 - L'assemblée décide de procéder à la modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Strassen (Grand Duché de Luxembourg).» Le reste de l'article 4 demeure inchangé.
 - L'assemblée générale constate le changement d'adresse professionnelle du gérant au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.
 - L'assemblée générale constate le changement d'adresse des associés
 - Monetize Angels SA au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.
 - Monetize Angels Services SA au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190412/21.
(150212938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.
-

Montebello Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 81.805.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2015 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, présidente de sociétés, demeurant à CH-1260 Nyon;
 - Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-3780 Gstaad;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société anonyme BDO Audit, avec siège à L-1653 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme
MONTEBELLO FINANCES
Société anonyme

Référence de publication: 2015190414/18.
(150213175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

MTX Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue A. Graham Bell.
R.C.S. Luxembourg B 177.706.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 11 juin 2014:

- Monsieur Ilya Balashov a cédé 700 parts sociales à la société MTX Holding S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.851 et sise au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

- Madame Ksenia Korneva a cédé 300 parts sociales à la société MTX Holding S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1 88.851 et sise au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme
Mikhail Kornev
Gérant

Référence de publication: 2015190418/16.

(150213410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Nidian S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 160.863.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 novembre 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré du 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015190423/15.

(150213470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

National General Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 166.995.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 2 Novembre 2015

5) L'Assemblée décide de nommer Réviseur Indépendant de la société BDO Audit, 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

L'Assemblée décide de reconduire les Administrateurs suivants:

Monsieur Jeffrey WEISSMANN,

Monsieur Michael WEINER,

Mademoiselle Sabine PARCOLLET

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

Pour la société National General Holdings Luxembourg

Référence de publication: 2015190420/18.

(150213394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Novis AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 177.195.

—
Am 15. September nahmen die Gesellschafter diese Beschlüsse an.

1. Änderung des Geschäftssitzes

Die Hauptversammlung hat einstimmig entschieden, den aktuellen Firmensitz in 11, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg auf folgende Adresse: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl zu ändern.

Unterschrift

Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015190429/13.

(150212789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Old VHM Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.073.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société en date du 23 novembre 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Cedric Bradfer, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015.

2. Démission de M. Dylan Davies, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015.

3. Nomination de Mlle. Amy Walker née le 24 novembre 1988 à Redhill, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015, pour une période illimitée.

4. Nomination de Mlle. Helene Delperier née le 4 septembre 1987 à Metz, France, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015190433/21.

(150213074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Confluence International Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 117.164.

Les comptes annuels de la société britannique au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015190093/13.

(150212522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

RA2S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.833.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 5 novembre 2015

1. Nomination de M. Christian François, administrateur de Sociétés, demeurant à B-6700 Frassem, 356, route de Diekirch en tant que Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'échéance de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2020.

2. Transfert du siège social de la société du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

RA2S S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015190512/18.

(150213364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

EXYLON, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6990 Hostert, 3, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 199.511.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat en date du 17 novembre 2015,

L'associé unique de la Société EXYLON détenant les cinq cents parts sociales est désormais FLUX MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 29, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg (Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.398.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190189/14.

(150213280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

F & Chrome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 162.244.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190190/9.

(150212750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Finimmo Liquidation Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.199.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes en date du 29 octobre 2015:

- Madame Julie Gillardin, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, est nommée administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes au 30 novembre 2020;

- Monsieur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes au 30 novembre 2020;

- le mandat de Monsieur Patrick de Froidmont est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes au 30 novembre 2020;

- la société Audit Lux Sàrl, dont le siège social est au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des associés;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015190191/20.

(150212933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Supreme Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.232.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SUPREME ENTERTAINMENT S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015191496/11.

(150214027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Grosvenor Street Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.765.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 9 avril 2015

En date du 9 avril 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- De renouveler les mandats de Virginie Boussard, Neil Smith et Rohan Maxwell en tant qu'Administrateurs de la Société, leurs mandats expirant après l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2019;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015190223/15.

(150213332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

GARAGE Albert PAULY-LOSCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 21.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190225/9.

(150212767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Lentitia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 96.537.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 2015 que:

Le mandat du réviseur d'entreprises STATERA AUDIT S.à r.l. avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 156148, ayant expiré, l'assemblée décide de renouveler son mandat pour une année. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015190339/15.

(150212785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

MW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.600.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 novembre 2015

Madame Al Jassar Seham démissionne de son mandat d'administrateur-délégué au sein de la société et est cooptée, en son remplacement

Monsieur Alain SAMSON, né le 21 décembre 1959 à Subligny, France, résidant au 6bis rue de la Poterie, F-14280 Saint Contest, en tant qu'administrateur au sein de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Le 16 novembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2015190419/15.

(150213321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Lux Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.611.

—
EXTRAIT

FPS Audit & Expertise S.à r.l. (anc. Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.674 et ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg n'est plus le dépositaire des titres au porteur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Lux Investments Company S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015190351/16.

(150213094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Lux Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 171.739.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2015

L'assemblée générale des actionnaires décide de remplacer le commissaire aux comptes la société SEBRA INVEST par la société DIALOGIQUES SA ayant son siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59.514 avec effet immédiat pour une période de six années jusqu'à l'assemblée qui aura lieu en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015190352/14.

(150212958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Orlando Italy Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 116.648.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil 19 mars 2015

Résolution:

- Suite au transfert du siège social de la société, le Conseil décide que l'adresse professionnelle de Mr Ercolani Mauro est désormais: 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à compter du 19/03/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25/11/2015.

Référence de publication: 2015190446/14.

(150213402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Rikiki Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 6A, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 97.104.

—
La société tient à informer que l'adresse du gérant et de l'associé Stefan Sittner est la suivante:
13, rue d'Oetrange, L-5333 Moutfort

Pour avis conforme

Référence de publication: 2015190526/10.

(150212902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Monetize Angels Services Pay III, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 199.005.

—
Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 novembre 2015

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle sise au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg pour l'établir au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.

2. L'assemblée décide de procéder à la modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Strassen (Grand Duché de Luxembourg).» Le reste de l'article 4 demeure inchangé.

3. L'assemblée générale constate le changement d'adresse professionnelle du gérant au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.

4. L'assemblée générale constate le changement d'adresse des associés

a. Monetize Angels SA au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.

b. Monetize Angels Services SA au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190410/21.

(150212940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Monetize Angels Services Pay IV, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 199.010.

—
Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 novembre 2015

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle sise au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg pour l'établir au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.

2. L'assemblée décide de procéder à la modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Strassen (Grand Duché de Luxembourg).» Le reste de l'article 4 demeure inchangé.

3. L'assemblée générale constate le changement d'adresse professionnelle du gérant au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.

4. L'assemblée générale constate le changement d'adresse des associés

a. Monetize Angels SA au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.

b. Monetize Angels Services SA au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190411/21.

(150212939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Rm2 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 188.462.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 novembre 2015 que Maître Lionel BONIFAZZI demeurant professionnellement au 3 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a démissionné, avec effet immédiat, de ses fonctions de gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190528/12.

(150213353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Libra Project 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192069/10.

(150214989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Loutiag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8045 Strassen, 21, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 172.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015192074/10.

(150215051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

LB Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 67.824.548,75.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192060/10.

(150214413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.586.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015192061/10.

(150214415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Eurocil Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.149.

Veillez prendre note du changement suivant:
- Démission de Madame CABALLERO ELIZONDO Martha Sofia en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet au 16 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michaël Watrin

Administrateur

Référence de publication: 2015190184/13.

(150213215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Bremer Finanzgesellschaft S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 45.389.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 19 novembre 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- Société anonyme BREMER FINANZGESELLSCHAFT SA HOLDING, inscrite au RCS de Luxembourg sous le n° B 45 389, dont le siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, a été dénoncé en date du 18 janvier 1996,

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Anita LECUIT, premier juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat à la Cour, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 décembre 2015 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2015189191/21.

(150211811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.961.

Die Konten am 31. Dezember 2014 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONSTERA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G.

Référence de publication: 2015192123/10.

(150214610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

MV Aluminium, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 169.972.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192130/10.

(150214660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Aria Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192455/9.

(150215979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.
